

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
15 mars 2023

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle -
SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole – RISPINCELLE Josiane – MERLIN Bruno – ZOETEMELK Danièle –
SALAMONE Célestin - LONGUET Bérangère - LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : M. Jean-Marie MORLET à M. Bruno MERLIN – Mme Bérangère LONGUET à Mme Joëlle
DUBREUIL - M. Philippe LEFRANÇOIS à Aline MARIE-MELLARE

Secrétaire de séance: Mme Joëlle DUBREUIL

2023-10 - Package poney

Par un courrier en date du 26 janvier 2023, M. Rahault locataire des parcelles n° 51 et 75 n'ayant plus d'animaux a souhaité restituer le terrain communal et a proposé de laisser en place les clôtures afin qu'elles soient louées à une autre personne possédant des chevaux, notamment à sa voisine.

Madame Chauvin elle-même propriétaire de chevaux confirme par lettre en date du 24 février 2023 sa demande de location des deux parcelles qui jouxtent son terrain pour un montant de loyer de 360 € annuel.

Un bail, selon projet joint, d'une durée de trois ans, renouvelable expressément par période d'une année, pourrait lui être proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ de louer à Madame CHAUVIN les deux parcelles n° 51 et 75 afin d'y mettre ses chevaux pour un montant annuel de 360 € et autorise Madame le Maire à signer le bail pour une durée de trois ans.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 23 mars 2023

Le Maire,
Aline MARIE MELLARE

